

Le Décodé

numéro 20 / janvier 2017



Diable camarade, as tu vu que Le Décodé prépare un concours !? 🏆

Tout-à-fait, j'attrape ma plume, ce soir l'encre va cracher ! ✍️💧

Lol trop impatient de te lire !



Ce mois-ci dans Le Décodé :

VIE AU CAMPUS

Le concours de piges du Décodé

LANGUE ETRANGERE

Las sorpresas de la democracia

CULTURE

Douceur et mémoire, billet du soir

JURIDIQUE

2017, année juridique

Comité de rédaction :

Rédacteur en chef : Nicolas Seebold

Chargés de rubrique :

- **Vie au Campus** : Julien Vilar
- **Juridique** : Morgane Pellereau
- **International** : Marie Saby
- **Culture** : Eva Gabrielian
- **Vie Toulousaine** : Bryan Faham
- **Satirique** : Thomas Bugada
- **Langues Etrangères** : Cassandre Flament

Conseil d'Administration :

Président & directeur de publication : Paul Galinier

Vice-Président : Marc Paez

Trésorière : Julia Even

Trésorière adjointe : Cassandre Flament

Secrétaire générale : Mathilde Gautrand

Secrétaire adjointe : Laura Malardier

Responsable communication : Shérazade Sebahia

Responsable juridique : Cerise Lay

Maquettiste : Lise Dehlinger



@ledecode



Le Décodé - AJC



@decode_ajc



<http://ledecode.com>



AJC - Association du Journal du Capitole

Siège social de l'association:
2 rue du doyen Gabriel - Marty
31042 Toulouse

Journal «Le Décodé»
Université Toulouse 1 Capitole
Numéro RNA:
W313020098

Editorial

Chers UT'uns, très chères UT'unes,

Alors que février est sur le point de montrer le bout de son nez, il est encore temps d'échanger les derniers vœux. Aussi toute l'équipe du Décodé vous souhaite une bonne année ! Pour certains, le mois de janvier s'apparente au nouveau chapitre d'un livre : les premières lignes sont magnifiques, pleines de promesses et de bonnes intentions. ce qui permet de rêver un temps. Très vite pourtant, la réalité reprend ses droits. Année après année, les chapitres se suivent et se ressemblent. Les mots ont un sens, les promesses que l'on se fait un soir de 31 décembre, moins.

Pour d'autres, au contraire, janvier rime avec continuité. Le passage du nouvel an n'est qu'une ligne supplémentaire, une douce transition entre deux péripéties. Ces gens-ci ont déjà en tête le prochain paragraphe de leur vie. Ils savent que le changement n'aime pas être brusqué, qu'il préfère se construire au fil des pages, petit à petit. Dès lors, ce mois est comme les autres : un mois de plus vers la fin d'un chapitre et la genèse du suivant.

Heureusement, il n'est jamais trop tard pour commencer à vivre sa vie, ni pour reprendre sa plume et décider soi-même de ce que l'on souhaite écrire dans son livre. Or, cette année, le Décodé n'a pas pris de résolution, pour s'inscrire dans la continuité de son action passée en regardant le futur. Nos rédacteurs ont mis leur pensée au service des étudiants de notre chère université. Ils s'investissent, consacrent leur temps et leur énergie à rendre ces quelques pages mensuelles à la hauteur de son lectorat. Ils innovent pour offrir à toute une communauté une échappatoire dans la vie estudiantine.

En tant que représentant de ce journal, je ne peux m'empêcher d'inviter tous ceux et celles qui ressentent un besoin frénétique de s'exprimer, de partager, de s'engager, et de participer à la rédaction en se lançant dans le concours de piges du Décodé ! Alors chers étudiants, un seul conseil pour cette année, prenez votre plus belle plume et agissez !

Paul Galinier

Sommaire

04

Vie du Campus

Le concours de piges du
Décodé

10

Langue Etrangère

Las sorpresas de la
democracia

06

Juridique

2017 : année juridique

12

Culture

L'invitation de Platon
dans sa Caverne, entre
science et concupis-
cence

08

International

Résolution 2334 et conflit
israélo-palestinien
(première partie)

14

Satirique

Rubrique nécrologique
annuelle, Justice du XX-
ième siècle et horoscope
de Janvier 2017

La plume du Capitole : le concours de piges du Décodé va commencer !

Chers lecteurs et chères lectrices, en ce début d'année 2017, nous vous invitons à découvrir et participer au premier concours de piges du journal étudiant « Le Décodé » !

De quoi s'agit-il ?

En septembre, nous nous sommes rencontrés pour évoquer le manque de pigistes et de motivation des étudiants pour écrire dans le journal. Or celui-ci ne relevait pas d'un manque de compétences mais plutôt d'une certaine réserve de leur part. Voilà pourquoi nous avons pensé qu'un concours permettrait aux étudiants de s'exprimer plus librement. De cette manière, ils pourraient développer et améliorer leurs compétences à l'écrit en restant dans un cadre universitaire. Notamment en ce qui concerne la recherche bibliographique ou l'argumentation pour l'écriture des articles. Ainsi, le concours peut apparaître comme un bon outil pour l'épanouissement de ces compétences universitaires.

Comment se déroule le concours ?

C'est un concours ouvert à tous ! L'idée principale du concours est de donner la possibilité aux étudiants de sortir de leur domaine d'étude. Ainsi un étudiant en économie s'intéressant à des problématiques juridiques pourrait traiter de thèmes doctrinaux ou d'actualité, et un étudiant en droit passionné d'histoire ou de géopolitique pourrait évoquer un conflit actuel ou plus largement travailler sur la diplomatie. Concernant la procédure, les inscriptions seront ouvertes dès la fin des examens, le 15 janvier. Elles seront clôturées le 5 février. À cette date, un message sera renvoyé à chaque participant pour confirmer leur inscription. De là, ils auront un mois pour nous envoyer un article pour février puis mars, il y aura donc deux piges dans la même rubrique.

Pour la sélection, celle-ci se fera par un jury aux membres variés. À la fois des professionnels, des professeurs de droit, des journalistes ainsi que des membres du Décodé. N'ayez crainte en ce qui concerne le jugement : les membres du jury n'auront pas les mêmes compétences, les mêmes goûts, ou

les mêmes opinions. Leurs avis respectifs porteront donc davantage sur la qualité de l'article que sur les idées dégagées ou la sensibilité de leur auteur. C'est la pluralité des points de vue qui va créer la richesse du jugement - ce que nous avons recherché ! Au début, nous avons pensé exclusivement aux membres du Décodé, or ce n'était pas possible, nous restons des étudiants et un avis extérieur semblait tout aussi pertinent. Pour cette raison, il fallait des avis professionnels d'où la recherche de professeurs et de journalistes motivés pour y participer.

Enfin, les articles du concours feront l'objet que d'une publication numérique. Un même auteur peut très bien écrire pour la version papier du journal tout en participant au concours de piges. Le Décodé conserve quoi qu'il arrive l'ensemble des productions dans ses propres archives. Vos écrits ne sont donc pas perdus à l'issue du concours !

« Ainsi un étudiant en économie s'intéressant à des problématiques juridiques pourrait traiter de thèmes doctrinaux ou d'actualité, et un étudiant en droit passionné d'histoire ou de géopolitique pourrait évoquer un conflit actuel ou plus largement travailler sur la diplomatie. »



Quels sont les partenaires du concours ?

À la recherche de personnes ou d'organismes extérieurs prêts à travailler avec nous et à remettre des récompenses aux gagnants, nous avons trouvé des partenaires variés et enthousiasmés. Tout d'abord dans un cadre culturel par le biais du cinéma! Les salles d'art et essai l'ABC et l'Utopia participent ! De même, la librairie des lois ! Ces partenaires récompenseront les rubriques "culture" et "satirique". À côté, des partenaires étudiants ont accepté d'y participer ainsi que certains professeurs pour délivrer une récompense surprise ! Pour les partenaires étudiants ce sera "vie toulousaine" et "Vie au Campus", et enfin, pour les récompenses des professeurs elles concerneront les rubriques "juridique" et "international".

Pourquoi avoir créé ce concours ?

L'objectif est de laisser la parole aux étudiants. Nous sommes peu ou prou vingt milles sur le campus de l'UT1 et, si évidemment nous renforçons nos compétences techniques dans nos domaines d'étude respectifs, il est aussi enrichissant d'en développer de nouvelles en exploitant par la plume nos goûts, passions, etc. Cela peut se matérialiser par la rédaction d'un article ou d'un billet d'humeur à propos de problèmes variés. Il s'agit avant tout d'un excellent moyen pour les étudiants de travailler sur d'autres thèmes que celui de leurs études. De la sorte ça sera un complément utile au seul apport de l'université ! Celle-ci nous apprend à réfléchir, argumenter, rechercher. Dès lors écrire un article, c'est réinvestir ce que nous apprend l'université et dans

le cadre d'une application pratique et ludique.

De nouveaux projets pour améliorer l'expression étudiante ?

Depuis deux ans, le Décodé organise régulièrement des cafés-débat favorisant de fait la rencontre et l'échange entre professeurs, étudiants et personnel de l'administration, et il en ressort que tous apprécient leurs passages aux cafés-débat. L'objectif du journal n'est pas de faire de chaque étudiant un simple spectateur mais un acteur de la vie universitaire. De très nombreux projets sont en préparation afin de laisser toujours davantage la parole aux étudiants (ainsi qu'aux professeurs) et de motiver l'enrichissement personnel et la culture générale de chacun.

En conclusion ?

Nous encourageons tout le monde à participer, le concours étant ouvert à tous les étudiants ! Mais une chose est à préciser : on peut participer et ne pas nécessairement gagner, c'est une évidence. La chose n'est pas négative ! En effet, grâce à ce concours, l'étudiant pourra s'entraîner à écrire, à organiser sa pensée et surtout, être lu. La plus grande récompense sera finalement de pouvoir être lu par l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants et membres de l'administration).

Alors ne retenez qu'un seul mot : AJC (Agissez) ! C'est une chance pour chacun d'y participer et de s'épanouir dans cette expérience!

Co-fondateurs du concours « la plume du Capitole »

Marc PAEZ
Nicolas SEEBOLD

« D'un point de vue juridique, 2017 est une année exceptionnelle. »

Ça m'aurait fait plaisir de pouvoir commencer ma chronique comme ça, mais soyons honnêtes, nous n'avons pas plus à attendre de 2017 que des années précédentes. Certains diraient qu'avec l'élection présidentielle de mai se profile à l'horizon un nouvel espoir ; sauf qu'on est dans la vraie vie, pas dans une saga de science-fiction (quoique...). Alors non, 2017 ne sera sans doute pas l'année d'une salutaire révolution de notre droit ou d'une saine abstinence législative. 2017 sera certainement une année de plus passée au pays des merveilles des platitudes juridiques et autres inepties parlementaires. À moins que...

2017, année juridique

A partir du 1er janvier, un bon nombre de nouvelles dispositions vont entrer en vigueur. Et au vu de celles-ci, il est certain que 2017 n'annonce vraisemblablement pas une nouvelle ère de plénitude juridique.

- La nouveauté la plus importante de cette année est bien entendu la hausse exceptionnelle du SMIC, qui passe donc de 9,67 à 9,76 euros de l'heure (brut, bien sûr. Merci qui ?)

- À la suite d'une longue procédure législative, il est à présent présumé que chaque français fait don de ses organes à sa mort. Tout refus doit être signifié par une inscription sur une liste ouverte à partir du 23 janvier.

- Enfin, dans le but de développer les relations employeurs-employés, à partir de ce 1er janvier, les patrons des entreprises devront, en vertu d'une loi votée le 12 octobre 2016, dénoncer leurs employés qui commettent des infractions routières au volant d'un véhicule professionnel. Tout refus les expose à une amende de 750 euros qui vient s'ajouter à celle encourue. Bonne année !

« 2017 sera certainement une année de plus passée au pays des merveilles des platitudes juridiques et autres inepties parlementaires. »

Ils seront majeurs en 2017

Comme chaque année, une tripotée d'adolescents en pleine crise existentielle vont fêter leurs 18 ans en 2017, enfin touchés par la grâce symbolique de la majorité. Un certain nombre de textes vont également fêter leurs 18 ans cette année ; toutefois, 18 ans pour une loi c'est plutôt comme 18 ans pour une voiture (lente au démarrage, avec le joint qui fuit), c'est beaucoup moins fun que pour un être humain. Mais bon, on fait avec.

Le PACS

Coincé avec le concubinage entre les incapables et les victimes de violences, le PACS a fait une entrée plutôt ratée dans le Code civil le 16 novembre 1999. Sigle agressif qui n'est pas sans rappeler celui de la politique agricole commune de l'Union Européenne (qui fut tout aussi controversée bien que mieux accueillie), le PACS s'est peu à peu frayé un chemin vers la reconnaissance. Pour l'année de ses 18 ans, la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016, fait un petit cadeau au PACS. Dans son article 48, elle stipule (nan, je déconne, elle dispose. On se calme) que l'enregistrement des pactes civils de solidarité sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. De quoi lui donner un souffle nouveau et légitimer encore un peu plus un instrument qui a toujours évolué dans l'ombre du mariage.

Le fonds de réserve pour les retraites :

C'est en 1999 que la loi de financement de la Sécurité sociale de l'année crée le Fonds de réserve pour les retraites. D'ici 2020, la plupart des générations post Seconde Guerre mondiale, celles du baby-boom, auront atteint l'âge de la retraite (à condition que cet âge ne recule pas plus vite qu'eux) ; afin de ne pas se retrouver dépassé par cet afflux massifs d'amateurs de bichon maltais et d'émissions de cuisine pourries, le fonds de réserve a placé ses actifs sur les marchés en espérant pouvoir amortir les cotisations et soulager les futurs jeunes actifs, pour une somme espérée de pratiquement 150 milliards d'euros. Jackpot dans 3, 2, 1...

Les chiens dangereux :

Information primordiale pour tous les amoureux des bêtes, 2017 est également l'année de la majorité de la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux ; ainsi que de l'arrêté du 27 avril 1999 qui établit la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux. Le genre de chiens qui fait plus que de bouffer les mollets du facteur et qui ne figurerait sans doute pas en tête d'affiche d'un épisode de 30 millions d'amis spécial « ces petites bêtes qui nous aiment tant ». « Comment peut-on aimer ces choses moches, puantes, bruyantes et baveuses », comme diraient certains, les mêmes qui s'extasiaient devant des bébés... Bref, ces textes établissent une liste basée essentiellement sur des critères morphologiques afin de déterminer lesquels des meilleurs amis de l'homme sont plus ou moins fréquentables.

La fin de vie :

Les soins palliatifs, liés à la fin de vie, ont mis un certain temps à trouver leur place en France. S'ils sont consacrés dès 1986 par la circulaire Laroque, il faut attendre une loi du 9 juin 1999, visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs, pour qu'ils soient véritablement encadrés. Elle trace à la route à la future loi Léonetti de 2005 pour les malades en fin de vie, et constitue un exemple prouvant que quand il s'en donne les moyens, le droit peut suivre au mieux, même maladroitement, les avancées considérables de la médecine.

Constita FIRST

« Un certain nombre de textes vont également fêter leurs 18 ans cette année ; toutefois, 18 ans pour une loi c'est plutôt comme 18 ans pour une voiture (lente au démarrage, avec le joint qui fuit), c'est beaucoup moins fun que pour un être humain. »

Résolution 2334 : la fin d'un statu quo dans le conflit israélo-palestinien ?

Tel un jeu, le droit international tient en grande partie de la bonne volonté de ces participants : on ne peut y jouer qu'en respectant un minimum de règles. Cependant, si la situation ne tourne pas à son avantage, un joueur peut très bien faire "cavalier seul". Sans en arriver à cet extrême, le 23 décembre 2016 a marqué l'histoire d'un vieux jeu entamé depuis soixante ans, celui de l'Organisation des Nations Unies.

D'une relative simplicité, son but est de garantir la paix et la sécurité dans le monde en invitant tous les États à préférer la plume au glaive, la discussion plutôt que l'agression. Le modérateur du jeu n'est autre que le Conseil de sécurité où figurent les vainqueurs de la dernière "dispute", s'assurant qu'une autre aussi sanglante n'ait pas lieu. Or celui-ci a voté une résolution, le 23 décembre, fort peu appréciée par l'État israélien. Cette résolution 2334 vise la mauvaise volonté d'Israël à diminuer les tensions avec son voisin palestinien. Pis elle reconnaît la violation du droit international par Israël.

Pourtant depuis la création d'Israël, appuyée par l'ONU en 1947 (résolution 181), ce joueur avait déjà reçu de multiples avertissements pour ses manquements au droit international, humanitaire notamment. Cette fois-ci, la réaction israélienne ultra-défensive souligne l'importance de cette décision, non seulement pour la situation au Proche-Orient mais surtout en matière de respect (ou non) du droit international et de ses répercussions.

Avant d'aller plus loin, la résolution 2334 doit être analysée, puis ses remous dans les relations internationales seront étayés. Enfin, après avoir expliqué la furie du joueur israélien à l'égard de cette résolution "assassine", peut-être en saurons-nous davantage sur les motivations du complice de la manœuvre ?

La résolution 2334, des dispositions claires et un vote surprenant:

Une bonne résolution ne se résume pas qu'à un document bien écrit avec une formulation juridique impeccable et des sentences ronflantes, c'est surtout un texte adopté – passant à travers le veto des cinq membres permanents (Etats-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni) plus exactement. Pour le cas de la résolution 2334, sa teneur n'est pas si surprenante mais son orientation est franche: Israël fait peu d'efforts pour une solution pacifique à deux Etats, et ceci est un euphémisme en lisant le texte d'origine ! En ce qui concerne le vote, c'est une bien mauvaise surprise pour le délégué israélien. En substance, l'objet de cette résolution touche au conflit israélo-palestinien, et plus précisément à l'intensification des colonies israéliennes en Cisjordanie, cela faisait huit ans que le sujet n'avait pas été abordé devant le Conseil...

Dès le préambule, sont rappelées plusieurs résolutions du Conseil de sécurité ayant déjà traité des thèmes convoqués, et certaines n'ont pas été respectées par Israël comme les résolutions 242 et 446 pour les actes d'occupation et de colonisation imputés à Israël ou les résolutions 1515 et 1850 pour assurer une solution à deux Etats. Puis, s'en suivent cinq paragraphes à charge contre Israël, le premier reste implicite ("l'acquisition de territoire par la force est inadmissible") mais les suivants sont clairs: Israël est une "Puissance occupante", ses colonies sont "condamnées" par le Conseil car elles violent la ligne de séparation en deux Etats, israélien et palestinien, de 1967. Les palestiniens sont aussi visés, la lutte contre les terroristes sur leur territoire doit être intensifiée.

Les dispositions de la résolution sont tout aussi limpides: le Conseil reconnaît “la violation flagrante du droit international” et “l’obstacle majeur” pour la paix que représentent ces colonies, “y compris à Jérusalem-Est”. Ensuite, des efforts sont demandés aux deux parties pour arriver à la fameuse solution des deux Etats. Finalement, cette résolution arrive à point nommé en condamnant la politique coloniale intensifiée par le gouvernement israélien : un repeuplement israélien dispersé dans les territoires occupés aurait rendu inopérant les frontières de 1967. Et c’est justement cette urgence qui a pesé dans le vote!

Une telle résolution n’a pas été créée ex nihilo, un groupe de travail de quatre membres non permanents du Conseil y a contribué: la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Sénégal et le Venezuela. Après avoir présenté leur vision d’une solution à deux Etats ainsi que leur crainte d’une colonisation nuisible à la pacification de la Palestine, tous ont salué le travail de l’Egypte. Quelle fut sa contribution? Son délégué, de suite après le vote, avouera qu’elle s’était retirée du projet (dont elle était l’instigatrice) à cause de pressions et de mises en garde de certains membres du Conseil. Le vote a lieu et la résolution est adoptée: les Etats-Unis se sont abstenus!

Grâce au veto américain, Israël était protégé de toute condamnation, l’idée même de proposer une résolution critiquant ouvertement son gouvernement semblait impossible. Toutefois, la déléguée américaine donne une vision cohérente à cette abstention: réutilisant la position de Ronald REAGAN contre la colonisation israélienne comme une stature naturelle des présidents américains. La résolution n’est pas appuyée non plus, car les Etats-Unis estiment qu’Israël reçoit un traitement différent venant des instances onusiennes, ce qui est inacceptable. Plus subtilement, il faut éviter de froisser l’un des rares alliés américains finançant certaines campagnes de ses élus et servant de force de projection au Moyen-Orient. Evidemment, le délégué israélien est furieux.

Alors que tous les membres s’étaient exprimés sur le caractère salvateur de cette résolution et reconnaissant les torts palestiniens sur le mauvais contrôle du terrorisme et les actes haineux, le délégué a fustigé le Conseil pour son parti pris. Ce dernier affirme qu’une telle résolution alimentera le terrorisme et la haine contre son pays et qu’elle nuit à la paix entre palestiniens et israéliens (en d’autres termes, la colonisation y contribuerait). Ultime argument du diplomate, Israël en tant qu’Etat juif conserve des droits éternels sur Jérusalem, sa capitale (non reconnue internationalement), et qualifie même la résolution de “décret maléfique”. À ce moment précis, le joueur israélien utilise une position constructiviste: en défendant son identité, il légitime le désaveu de la résolution 2334. Mais ce n’est pas son dernier coup...

(suite et fin le mois prochain dans Le Décodé)

J.D

Cette résolution 2334 vise la mauvaise volonté d’Israël à diminuer les tensions avec son voisin palestinien. Pis elle reconnaît la violation du droit international par Israël

Las sorpresas de la democracia

Si con una palabra se pretendiera abarcar la magnitud del proceso de paz en Colombia (en adelante “el proceso” – quizás kafkiano por lo acontecido-), esta sería sorpresa. Sorpresa fue ya el inicio de las negociaciones, sorpresa fue el conclave designado para las reuniones y sorpresa ha sido la concatenación de acontecimientos relativos a los menesteres de la política interna del.

Tras cuatro años de negociaciones entre el gobierno colombiano, con Juan Manuel SANTOS a la cabeza, y las Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia – Ejército del Pueblo (FARC – EP); se llegaba a un acuerdo. El documento, de 297 páginas, sería sometido a votación bajo la siguiente formulación: «¿Apoya el acuerdo final para la terminación del conflicto y construcción de una paz estable y duradera?». Sólo dos respuestas eran posibles, Si o No. El carácter concluyente de la cuestión era la cristalización de las pugnas entre varios sectores de la política colombiana. Desde las fechas previas al plebiscito se formaron dos bandos: los del Sí y los del No.

No habían matices. O se quería la paz o se quería la guerra. Álvaro URIBE VÉLEZ, el pequeño – literal y figurativamente – SARKOZY colombiano, encabezaba a los acérrimos contrincantes del No. Uribe, el mismo que durante su gobierno entabló negociaciones con el ELN (Ejército de Liberación Nacional), el segundo grupo armado más importante del país, y con las AUC (Autodefensas Unidas de Colombia), un grupo paramilitar creado para contrarrestar a los grupos armados de izquierda. El partido del ex-presidente ahora senador, Centro Democrático, ha sido uno de los principales actores del proceso. Y no precisamente por sus aportes, sino más bien por su rol de bombero pirómano. Mientras defienden su postura como estandarte de una paz justa, olvidan la amnistía otorgada a los líderes paramilitares y las carencias de la integración de los desmovilizados a la sociedad civil.

O se quería la paz o se quería la guerra. Álvaro Uribe Vélez, el pequeño - literal y figurativamente - Sarkozy colombiano, encabezaba a los acérrimos contrincantes del No.

Pero sería injusto otorgar únicamente al Centro Democrático el mérito de poner palos en las ruedas al proceso. Varios sectores de la sociedad civil han sido también contrarios a los acuerdos. Desde terratenientes o grupos empresariales de calado importante, hasta clases media y baja tanto en zonas afectadas como en zonas inmunes al conflicto. Sólo a título de ejemplo la OAL (Organización Ardila LULA) un conglomerado empresarial propiedad de uno de los hombres más ricos de Colombia que comprende desde importantes medios de comunicación hasta cadenas de alimentación e inclusive al equipo de fútbol más célebre del país. Por otra parte, la repartición geográfica del voto atestigua la diferencia entre el centro y las zonas periféricas del país; mientras que en el centro como Antioquia, donde la presencia de las FARC es ínfima, se votaba por el No, en el Chocó, una de las zonas más fuertemente golpeada por el conflicto, el voto era en sentido contrario.

Pero sería injusto otorgar únicamente al Centro Democrático el mérito de poner palos en las ruedas al proceso. Varios sectores de la sociedad civil han sido también contrarios a los acuerdos. Desde terratenientes o grupos empresariales de calado importante, hasta clases media y baja tanto en zonas afectadas como en zonas inmunes al conflicto. Sólo a título de ejemplo la OAL (Organización Ardi-la LULA) un conglomerado empresarial propiedad de uno de los hombres más ricos de Colombia que comprende desde importantes medios de comunicación hasta cadenas de alimentación e inclusive al equipo de fútbol más célebre del país. Por otra parte, la repartición geográfica del voto atestigua la diferencia entre el centro y las zonas periféricas del país; mientras que en el centro como Antioquia, donde la presencia de las FARC es ínfima, se votaba por el No, en el Chocó, una de las zonas más fuertemente golpeada por el conflicto, el voto era en sentido contrario.

“Los del No” ganaron en medio de una abrumadora abstención. Sólo trece de los cuarenta y ocho millones de colombianos acudieron a las urnas. Únicamente una encuesta de catorce preveía tal resultado. Y al saberse los resultados la estupefacción sacudió a todos en la misma medida. Ni los del Sí esperaban perder ni los del No esperaban ganar. Con el mismo gesto que Nigel Farage tras el No a Europa, saltó URIBE a la palestra, esperando articular algunas palabras que sirvieran para disimular su asombro. Ejercicio inútil, sus propuestas ya estaban incluidas en el texto sometido a referéndum. El clamor general se desató, aquél que tanto había criticado los acuerdos no los conocía. Y no fueron de gran ayuda las declaraciones de Juan Carlos VÉLEZ, gerente de la campaña por el No: “la profundización de la campaña fue mandar un mensaje direccionado para sacar la piedra a los electores, por estrato y ubicación geográfica”.

Cinco fueron los ejes centrales de los diálogos: el campo, la participación política, el fin del conflicto, el tráfico de drogas y las víctimas. Y uno fue el leitmotiv de la oposición: “nos vamos a convertir en Venezuela” – argumento curiosamente familiar si

se han seguido las últimas elecciones españolas -. Por desgracia para los colombianos, no se buscó informarles, sino enfadarles. No se apeló a su criterio sino a su ímpetu. No se estableció un diálogo que permitiera subsanar aspectos defectuosos del acuerdo y se perdió la oportunidad de culminar cincuenta años de conflicto.

Y en medio de todo ese barullo la comunidad internacional mira expectante a Colombia. El presidente gana un Nobel por el intento y los colombianos siguen sumidos en la tormenta de información de ambos bandos. La paz tiene fecha de caducidad. El 31 de diciembre Colombia escuchará el estruendo de la pólvora y sólo nosotros, los colombianos, podremos decidir si será la de los fuegos artificiales o la de los fusiles.

Daniel ARBOLEDA
M1 Droit International

Con el mismo gesto que Nigel Farage tras el No a Europa, saltó Uribe a la palestra, esperando articular algunas palabras que sirvieran para disimular su asombro

Douceur et mémoire, billet du soir

L'invitation de Platon dans sa Caverne, entre science et concupiscence

Nous écrivons ce soir, à la santé de nos sens et au bon sens de notre esprit. L'allégorie de la Caverne de Platon, visitée et commentée, les yeux masqués et les mains menottées. Ce billet sera écrit le temps du Deuxième mouvement de la Septième Symphonie de Beethoven, ou ne sera pas ! Ce sera le défi de la soirée. S'il est relevé, vous lirez.

L'Allegretto du début de ce deuxième mouvement nous invite dans la Caverne à pas feutrés, doucement, calmement. Nous ne savons pas encore ce qui se trame, mais nous attendons notre hôte, Platon. L'accueil semble humide, les parois plutôt ouvertes. Sombre voie, mélancolie, torpeur : la suite des notes nous entraîne, nous bande les yeux de son fil de soie ténébreux. D'un coup, les cuivres s'élèvent... Et claquent les menottes à nos poignets ! Douceur, malgré tout, de ce métal signant dès lors l'axe le plus cruel de notre destinée. Par nos sens nous voilà piégés. Qu'ont-ils voulu ? Être mis à genoux, à terre, nous invitant à la passivité, l'attente, la patience. Seule la tendresse des mots choisis, et la sensualité des soupirs de ceux qui oseront parviendront à faire palpiter le conteur de ce récit. « Voilà, s'écria-t-il, un étrange tableau et d'étranges prisonniers. Ils nous ressemblent, répondis-je ; et d'abord, penses-tu que dans une telle situation ils aient jamais vu autre chose d'eux-mêmes et de leurs voisins que les ombres projetées par le feu sur la paroi de la caverne qui leur fait face ? ».

À rebours de ce que nous avons imaginé, en recevant l'invitation de Platon dans cette demeure, nous attendons notre hôte. Lugubre direz-vous ? Enfermés, menottés, bandés... Que nous reste-il ? « Assurément, repris-je, de tels hommes n'attribueront de réalité qu'aux ombres des objets fabriqués ». Seulement, « leur parvient la lumière d'un feu qui brûle en haut et

au loin, derrière eux » ... Ce feu, cette passion, n'est pas équivoque. En cette vaine attente, cette épatante nymphe vous attend. C'est ce moment, cette rupture, qui nous intéresse : en attente de la philosophie, et pris au piège de nos sens, quelle expérience mener ? Les sens affranchis, après nous avoir enchaînés, nous mènent loin... L'étreinte de la fin de l'Allegretto de cette Symphonie sonne le glas d'une insoutenable suspension. Jamais autre part que dans les ténèbres, l'idée du paradis ne s'est fait plus belle, car chèrement désirée. Jamais autre part que dans l'attente et la solitude, la langueur d'un baiser, la cadence d'un rein entraîné, la force d'un poignet déterminé, la souplesse d'un bassin cambré... N'auront été plus décisives dans le désir d'être réalisés. Ce désir est-il moment de réalisation de soi ou aliénation mentale ? Nulle possibilité de le savoir, notre pouls s'arrête de battre au rythme effréné des passionnées étreintes pensées... Puis est soudainement pressé vers la sortie. Quel feu, quel gel n'aurait pas été plus brutal ? C'est après avoir séjourné la vie dans ces entrailles de la nuit que nos yeux sont réellement affranchis, nos poignets libérés. « Qu'on détache l'un de ces prisonniers, qu'on le force à lever les yeux vers la lumière : il souffrira, et l'éblouissement l'empêchera de distinguer ces objets dont tout à l'heure il voyait les ombres ». En remontant la pente de cette caverne, contemplant ses lisses parois et ses humides échos, en ayant les yeux endoloris par la réelle lumière de la vie là-haut, en ayant les membres engourdis, les sens en feu à cause d'en-bas, sommes-nous plus proche de la vérité que lorsque nous étions confits tels des canards dans les entres d'une langoureuse et attirante obscurité ?

Tout l'enjeu est de savoir si l'on est vraiment dans la réalité idéale de la vie ou si l'on se sent dans la réalité sensible des songes.

« Que crois-tu donc qu'il répondra si quelqu'un lui vient dire qu'il n'a vu jusqu'alors que de vains fantômes, mais qu'à présent, plus près de la réalité et tourné vers des objets plus réels, il voit plus juste ? » Assurément nous voyons plus juste, mais l'inconfort qu'il en résulte est d'autant plus incommodant que notre hôte ne s'est pas encore présenté ! S'il n'arrive jamais, que faire ? Fuir seuls dans la lumière ou l'attendre dans l'obscurité de sa caverne ? La douleur qui brouille notre vue et brûle nos doigts est-elle le châtement des étreintes volées dans les songes de l'au-delà de l'attente ?

Elle est la réponse à l'ignorance. Après avoir profité de la torpeur de ces délices fantasmés, la vive lumière laissera place à « *la clarté des astres et de la lune, [nous pourrons] contempler plus facilement pendant la nuit les corps célestes et le ciel lui-même, que pendant le jour le soleil et sa lumière* ». Voici le don réel de la vérité.

Cette autre normativité à laquelle nous accédons est-elle de nature à réformer l'entière de l'entendement, et la douceur des fantasmes passés ?

« Eh bien ! partage-la encore sur ce point, et ne t'étonnes pas que ceux qui se sont élevés à ces hauteurs ne veuillent plus s'occuper des affaires humaines,

et que leurs âmes aspirent sans cesse à demeurer là-haut.

Cela est bien naturel si notre allégorie est exacte. »

L'éducation ne donne pas la vue à l'âme, mais lui donne la bonne direction. Puissiez-vous trouver sur votre chemin, cette direction qui vous mène – mieux qu'à l'amour et la prospérité – à la vérité, brûlante de vie et de soupirs, de douleurs curatives et de renversement sensuel. Puissiez-vous débiter cette année avec toute l'audace et la passion du savoir ! L'enivrement de la chair, mais surtout l'envie de chercher jusqu'à la moelle la réalité qui se cache derrière les choses que vous recevez ! Puissiez-vous, enfin, vous offrir le luxe d'un rituel de santé mentale : « Pourquoi ? » chaque matin devra retentir dans les parois – non de la caverne ! – de votre cerveau, aux fins que vous puissiez d'ores et déjà vous dire « Oui, Platon, je serai en retard, mais je serai là ».

Si Platon nous avait invité au Banquet, peut-être se serait-il montré plus ponctuel ! Cependant Alcibiade l'aurait accaparé, et lui aurait fait des avances qu'il se serait vu refusées. En effet, qu'est-ce que le désir de la chair lorsqu'il n'est pas consommé avec amour de l'esprit ?

C'était Glaucon à l'antenne.



La rubrique nécrologique annuelle du Décodé

Mesdames, messieurs les lecteurs, bonne année ! Bonne santé ! Plein de joie et bonnes résolutions... . Mon œil ouais. Cessons ce déni collectif tourné aveuglement vers l'avenir.

Parce que le passé pue, braves gens, et pas l'odeur d'un mauvais gratin oublié au four, non. Le passé sent plutôt comme un colossale tas de cadavres décomposés. Oui, l'année 2016 a été catastrophique : une hécatombe massive de célébrités d'origines et statuts divers et variés. Alors, à l'instar de celui qui était jusqu'à peu le plus ancien joueur des All Black encore en vie, Walter ARYUS (mort le 19 octobre), mettez vos plus déprimants habits noirs, sortez votre tête des mauvais jours (je sais pas moi, pensez à votre semestre), aujourd'hui, on fait l'inventaire des corps morts.

Et puisqu'ils viennent toujours en premier, on va commencer par les précoces (#Tagtonex), ceux du mois de janvier. Musiciens dans la vie, et pas grand chose dans la mort, c'est donc David BOWIE (le 10 janvier) et Michel DELPECH (le 2 janvier) qui ouvre cette danse macabre, en ayant eu l'impolitesse de passer avant les femmes et les enfants, Shame on you. À l'inverse, on aura une pensée bienveillante pour Alan RICKMAN (le 14 janvier), dit le professeur Severus ROGUES, mort en entraînant avec lui sa collègue, le professeur MACGONAGALL. Puisque oui, Claude CHANTAL, la doubleuse française de l'ex-directrice de la seule meilleure école que l'UT1, nous a quitté le 8 février dernier. Mais pas d'inquiétude messieurs, la dame doublant également le personnage de KRILLIN de Dragon Ball, il ne tient qu'à vous de la ramener à la vie en réunissant vos sept boules de cristal.

D'ailleurs, il convient de s'arrêter un temps sur vous, les hommes (avec le petit h).

L'année fut ô combien difficile pour certain, avec la mort de l'idole de beaucoup Cassius Marcellus CLAY, décédé le 3 juin. Mais si, vous savez ! CLAY ! Grand, costaud et atteint de la maladie de Parkinson ! Mohamed ALI, bande d'ignares ! Un détour par le sport me permet d'ailleurs de vous faire le packaging onze-de-légende, avec les joueurs de l'équipe brésilienne de football, morts dans le crash survenu à Chapecoense le 28 novembre. Qui pense encore que 2016 était une bonne année ?

Ah, et pendant qu'on y est, vos chances de vous faire draguer en boîte aussi sont mortes. En effet, en 2017, quand un beau mâle éméché viendra vous dire langoureusement : "T'as de beaux yeux, tu sais ?" C'est à un cadavre qu'il vous comparera !

Vous mesdames ? Mais non, rassurez vous, de la chair morte, vous en aurez aussi ! D'abord, George MICHAEL, auteur de votre chanson préférée, Wake me up before you go-go, mort ironiquement un 25 décembre. Pratique, puisque sa chanson, Last Christmas I give you my heart sera finalement transformée en autobiographie. Ah, et pendant qu'on y est, vos chances de vous faire draguer en boîte aussi sont mortes. En effet, en 2017, quand un beau mâle éméché viendra vous dire langoureusement : "T'as de beaux yeux, tu sais ?" C'est à un cadavre qu'il vous comparera ! Quel sex-appeal mesdames. Et si vous pensiez vous réfugier dans votre enfance à la recherche d'un peu de réconfort, qu'à cela ne tienne ! Entre William SALICE, l'inventeur du Kinder surprise et Tyrus WONG, le père de Bambi, l'année 2016 offre du traumatisme pour tous les âges (ne faites pas les malins, on sait tous que déjà, la mort de la mère du cervidé avait fait de vous un tueur de masse en puissance).

Bref, vous aurez compris : 2016 fut un grand cru et il serait ambitieux de penser que j'ai le temps de traiter tous vos tas d'asticots préférés. Mais heureusement, c'est presque fini. Il ne reste plus qu'à nous donner rendez-vous prochainement, à l'enterrement de la Princesse Leia, pour soutenir sa dernière famille : Chewbacca. On espère que la météo y sera clémente puisque, d'abord, le wookie mouillé ça pue et ensuite parce que personne ne sera là pour chanter sous la pluie. Surtout pas Debbie REYNOLDS, si c'était trop subtil pour vous.

Le Père Lachaise



Justice du XXIème siècle : Entre divorce sans juge et mariage avec emmerdeurs

Le 1er janvier est toujours une date importante pour un juriste. Éternel “top à la vachette” pour tout un tas de dispositions normatives plus ou moins intéressantes, c’est aussi un moment majeur pour l’étudiant en droit, qui ne ratera pas son compte-rendu annuel made in BFM TV sur ces nouvelles lois et règlements. Et cela, que ledit étudiant soit sérieux ou pas.

Le bon élève verra dans ces informations, un moment de fierté intérieure : celle de connaître déjà - et bien mieux - ce que la plèbe ne fait que découvrir en cette nouvelle année. L’étudiant-touriste quant à lui, en profitera pour saisir des futurs moments de fierté plus extériorisée. Ainsi, ce « procrastinateur » des amphithéâtres saura user de ces bilans médiatiques pour faire le malin, place Saint Pierre, une bière à la main, et le tout, sans avoir ouvert un manuel ou même, fait travailler son cerveau. Pratique non ?

Pourtant, on aurait tort de ne pas s’intéresser à cette “rentrée législative” d’autant plus que celle de 2017 est plus que prometteuse en terme de changement dans vos anciens cours. Le “breaking new” judiciaire de ce 1er janvier 2017 est bien évidemment l’entrée en vigueur du divorce par consentement mutuel par acte sous seing privé contresigné par les avocats (de son petit nom : le divorce sans juge). En effet cette nouvelle procédure est introduite par les articles 50 et suivants de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016, qui modifient l’article 229 du code civil.

Mais trêve de juridisme ! Si vous pensiez apprendre quelque chose de cet article, vous vous fourrez le Code civil dans l’œil jusqu’à la cassation ! Ici, on est là pour polémiquer sur l’autel le plus haut dressé de la mauvaise foi !

Et en la matière, la palme de l’argument fallacieux revient à notre Ministre de la Justice, Jean-Jacques URVOAS, qui justifie la réforme par la rhétorique suivante : “Le juge se contentant de d’homologuer les conventions dans ces procédures, son office peut être supprimé”. À suivre cette logique, les partiels, ne servant qu’à contrôler des connaissances déjà connues, gagneraient à être supprimés (ça vous plairait, hein). Bref, quand la Chancellerie essaye de nous faire prendre les vessies pour des lanternes... .

Toujours dans le champ lexical de la bêtise, les associations catholiques qui voient dans la réforme un énième coup porté au caractère sacré du mariage. On remercie Christine BOUTIN qui considère que les lourdeurs administratives font office de gardiennes de l’institution matrimoniale. Argument tout aussi pertinent que son tweet annonçant la mort du Président CHIRAC.

Mais donnons la parole aux principaux intéressés : les avocats. À ce sujet, qu’est ce qui peut bien sortir de leurs bouches pleines de sagesse, d’éloquence et d’humilité ? Et bien, quand on l’interroge, l’avocatature râle. Voire même s’indigne ! “Et les enfants ?! Qui pense aux enfants ?!”. Parce que oui, la principale préoccupation des avocats de la matière est l’inquiétude que les enfants mineurs, pris au sein de la procédure de divorce, ne soient pas obligés de constituer eux-mêmes avocat. Pourquoi tant de craintes ? Et bien parce qu’à 26 unités d’aide juridictionnelle (une unité valant, de mémoire, entre 22 et 25€ en 2016), ce serait dommage de ne pas faire partager - un maximum - de copains ! Et c’est vrai que plus on est de fous sur une procédure, plus on gagne.

Pourtant, les enfants mineurs sont les grands gagnants de la réforme. En effet, le nouvel article 1144 du Code de procédure civile leurs permettra de purement et simplement s’opposer à cette procédure simplifiée. Un moyen de pression inespéré pour Kévin, 14 ans qui n’a pu avoir son nouveau smartphone pour Noël. Maintenant, si Papa espère dormir ailleurs que sur le canapé, il devra amener le marmot à Disneyland ! Pareil pour maman, qui, pour éviter d’avoir à faire une “Jacqueline sauvage”, devra faire office de mère modèle. Parce que oui, tout le monde respecte les droits de l’enfant quand ce dernier peut vous faire tripler vos frais d’avocats.

C’est à ne plus rien y comprendre. Tout ce qu’on sait au final, c’est que oui, le divorce par consentement mutuel est plus simple pour les époux et apparemment, ça fait râler tout le monde. C’est à se demander : Where is the love ?

Thomas BUGADA

Horoscope Janvier 2017

Préambule : « Et surtout, la santé ! ».
2017, année de la poésie dans votre horoscope préféré.



Bélier. Votre partenaire se plaint de votre manque d'attention. Séquestrez le/la dans une cave quelques semaines afin de lui faire réaliser que sa condition n'était pas tant à plaindre que cela.



Taureau. Famille : ils n'en peuvent plus de vous. Du genre, vraiment. Ne désespérez pas et rappelez-vous qu'au moins, « on choisit ses amis ». Ah. Oui. Vos amis... Bon et bien rendez-vous le mois prochain...



Gémeaux. Gémeaux ça rime avec « oraux ». Mais aussi avec « fiasco ». Le service horoscope du Décodé vous laisse tirer les conclusions vous-même.



Cancer. Amour : vous êtes aux relations sentimentales ce qu'un militant de l'UN-EF est à la propreté. Désolé si Cancer rime avec « prendre cher ».



Lion. Carrière : peut-être décrochez-vous la moyenne en TD ce semestre. Vénus le laisse à penser en tout cas. Ceci dit, l'astrologie est loin d'être une science exacte.



Vierge. Mercure influence dangereusement votre équilibre. Comme il était déjà précaire, ce n'est pas évident. Conseil pour éviter l'asile : laissez tomber le droit administratif.



Balance. Tous les ignorants qui vous souhaitent une bonne année 2017 n'ont visiblement pas acquis de notions de bases en astrologie.



Scorpion. La roue tourne ! Remonté(e) à bloc, après des partiels triomphants, vous faites une rentrée brillante. Attention à ne pas trop faire de jaloux. Les vengeances peuvent être basses et mesquines.



Sagittaire. Travail : aller sous la table ne vous a pas permis de trouver la fève *smiley triste*. Par contre, pour sauver votre semestre, c'est sous le bureau que ça se passe *smiley banane épluchée*.



Capricorne. Capricorne, ça rime avec « cornes ». Désolé de vous l'apprendre si brusquement, mais les vôtres sont telles que vous passez difficilement les portes (merci Saturne...). Prenez les devants, larguez votre partenaire, et évitez ainsi une humiliation publique. On en ressort grandi.



Verseau. Santé : vous n'auriez pas dû reprendre une énorme part de galette... Certes, vous regrettez mais maintenant c'est trop tard



Poissons. Vous êtes les heureux élus qui font l'objet de la charade du mois les Poissons. Mon premier est largement cultivé en Asie ; mon second parle ; mon troisième termine un rapport sexuel anal ; mon tout résume votre prestation lors de votre dernier partiel.

Nous contacter :

Rédacteur en chef : ncls.seebold@gmail.com - *NICOLAS SEEBOLD*

Vie du Campus : julien.vilar@outlook.fr - *JULIEN VILAR*

Juridique : morgane.pellereau@gmail.com - *MORGANE PELLEREAU*

International : ncls.seebold@gmail.com - *NICOLAS SEEBOLD*

Langue Etrangère : ncls.seebold@gmail.com

Culture : eva.gabrielian@gmail.com - *EVA GABRIELIAN*

Satirique : thomas.bugada@yahoo.fr - *THOMAS BUGADA*

Nous suivre :

FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/associationjc/>

INSTAGRAM :

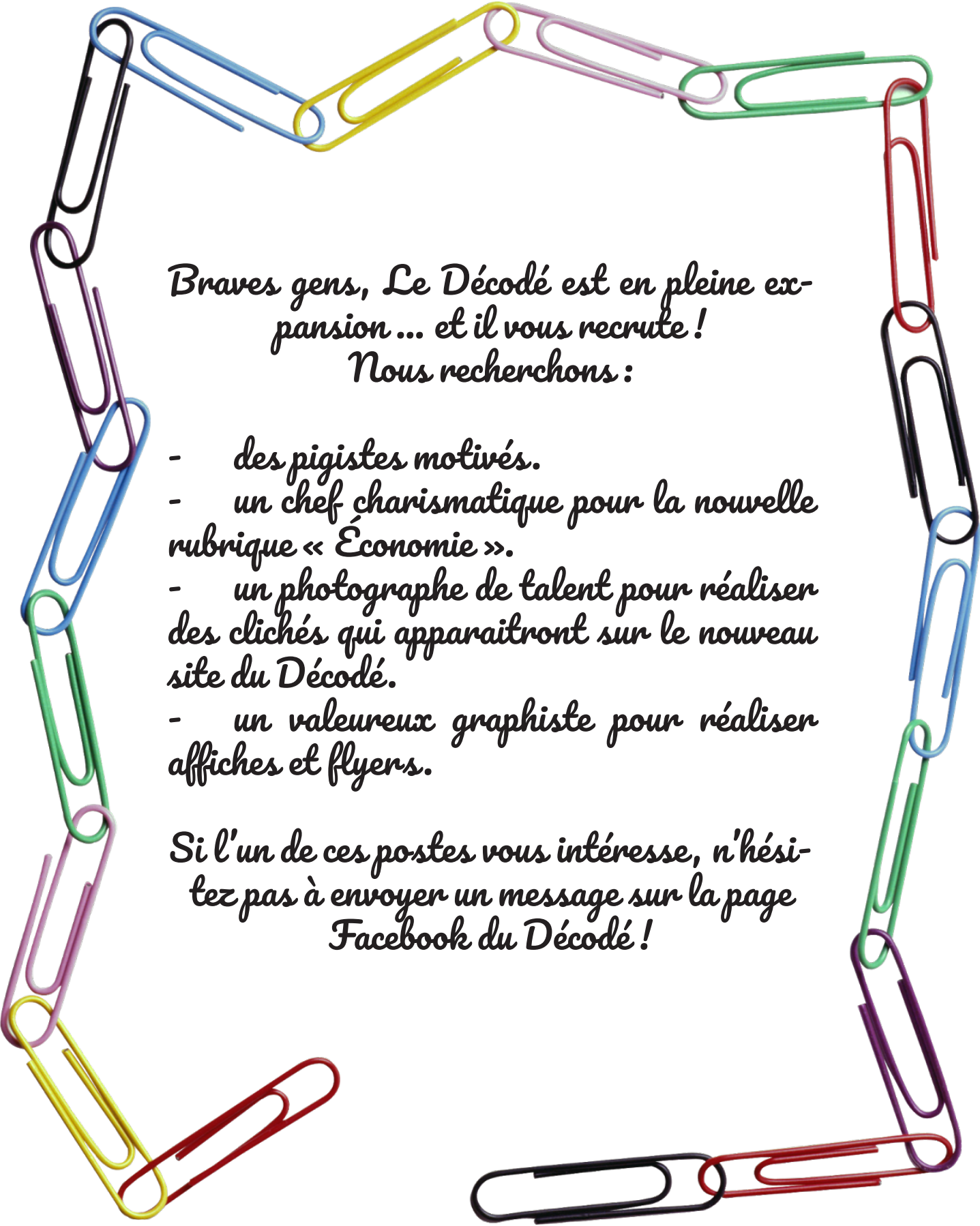
<https://www.instagram.com/ledecode/>

TWITTER :

https://twitter.com/decode_ajc

LE BLOG :

www.ledecode.com



*Braves gens, Le Décodé est en pleine expansion ... et il vous recrute !
Nous recherchons :*

- des pigistes motivés.*
- un chef charismatique pour la nouvelle rubrique « Économie ».*
- un photographe de talent pour réaliser des clichés qui apparaîtront sur le nouveau site du Décodé.*
- un valeureux graphiste pour réaliser affiches et flyers.*

Si l'un de ces postes vous intéresse, n'hésitez pas à envoyer un message sur la page Facebook du Décodé !

L'As de la Plaidoirie

Concours de plaidoirie

*Inscriptions : du 16.01 au 26.01.2017
(Bureau AR201)*

*Présélections : du 06.02 au 09.02.2017 à 17h
(Salle des thèses)*

*Demi-finale : jeudi 23 février 2017 à 17h
(Amphi Montané)*

*Finale : jeudi 23 mars 2017 à 15h
(Amphi Cujas)*



web



lasdelaplaidoirie@ut-capitole.fr



Librairie des
LOIS

Librairie Universitaire
Gorges-François, arto-avator

3, rue des Lois - 31000 Toulouse
Tel. 05 61 22 51 87 - fax. 05 61 21 73 94
e-mail : info@librairiedeslois.com
http://www.mipnet.fr/lois



LexisNexis®

DAJLOZ



CONFERENCE
LYSIAS



ESPACE CULTUREL
UNIVERSITÉ
TOULOUSE 1
CAPITOLE
Bâtiment 1000

